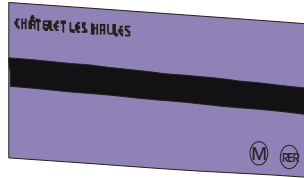




libres ensemble



EXECUTION & MAITRISE DE L'EXPLOITATION

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS

Tél : 01.42.33.60.48 - Int. 53 840 - 53 861

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : satratp@free.fr

Site Internet: <http://www.sat-ratp.fr>

UNSA COMMERCIAL - METRO & RER

LIGNE 13

APRES OBTENTION DE 200 €UROS POUR LES AGENTS DU SECTEUR NORD IMPACTES PAR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 13, L'UNSA-COMMERCIAL OBTIENT LA PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITE SUBIE LORS DES TRAVAUX DE CHATILLON MONTROUGE, PAR L'OCTROI D'UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE.

Les représentants de l'**UNSA-COMMERCIAL** ont été reçus le 1^{er} avril 2008, par la Direction de la ligne 13 dans le cadre d'une alarme sociale déposée le 31/03/2008.

Cette dernière faisant suite à la non reconnaissance de la prise en compte des agents impactés par la modernisation de la ligne (travaux, canalisation, caisse, guidon, etc...), lors des travaux à Châtillon Montrouge.

Aussi au terme de cette réunion, nous avons obtenu une prime exceptionnelle pour les agents B1 et certains membres de l'Encadrement. Cette dernière se décline de la façon suivante :

- ☞ **de 10 jours à 20 jours → 50 Euros**
- ☞ **de 20 jours à 30 jours → 100 Euros**
- ☞ **+ de 30 jours → 150 Euros**

De plus, l'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu que ces primes soient versées le plus rapidement possible (mai en principe).

Satisfaits des mesures obtenues dans le cadre d'un dialogue social constructif, les représentants de l'UNSA-COMMERCIAL restent à votre écoute et s'engageront dans le protocole de la Ligne 13.

Avec l'UNSA-COMMERCIAL, les agents sont respectés

Paris, le 1^{er} avril 2008

Section B1 UNSA-COMMERCIALE Ligne 13 :

Me PRUNET
M. BERNARDINI

M. PERTHUIS
M. QUINCHON

M. DELEFOSSE
M. BELABBES

Le 1 avril 2008

Constat d'accord

La Direction de la ligne 13 et le syndicat UNSA-COMMERCIAL se sont rencontrés dans le cadre de l'alarme sociale déposée le 31 mars 2008 conformément au Protocole relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise pour le motif suivant :

Lors de la négociation concernant le prolongement de la ligne 13 du 28/03/2008, la Direction a octroyé à notre demande, 200 € pour l'ensemble des agents du secteur Nord, l'UNSA-COMMERCIAL est intervenu pour revendiquer une prime exceptionnelle pour les agents du secteur Sud, concernant le retournement des trains dans le cadre de la modernisation de la ligne 13 qui a généré de nombreux travaux sur le site de Châtillon Montrouge.

la Direction de la ligne 13 et le syndicat UNSA-COMMERCIAL ont arrêté conjointement la décision suivante :

Concernant les travaux de modernisation de la station Châtillon Montrouge qui ont entraîné des perturbations importantes pour nos voyageurs, les agents présents dans cette station, au guichet ou en mission de canalisation voyageurs et de guidon entre le 1^{er} janvier 2008 et le 9 avril 2008, percevront une prime qui sera attribuée comme suit :

- entre 10 et 20 jours : 50 euros
- entre 20 et 30 jours : 100 euros
- pour plus de 30 jours : 150 euros

Le projet de protocole d'accord « Prolongement de la ligne 13 » intégrera les dispositions définies dans le présent constat d'accord.

Le secrétaire général
UNSA-COMMERCIAL

Po



G. ESLAN

Le Directeur Ligne 13



J.M. SENCE